



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 10 novembre 2025, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) : Monsieur le maire : Maxim Lavoie
Messieurs les conseillers : Marc Fortin
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Mesdames les conseillères : Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présente : Madame : Danie Dallaire, greffière par intérim

La directrice générale greffière-trésorière par intérim procède à l'assermentation des nouveaux élus au conseil municipal avant l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

147-11-25

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la greffière par intérim fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Exemption de lecture du procès-verbal de la séances tenue le 1er octobre 2025
- 3) Acceptation du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2025
- 4) Autorisation de signature des chèques et effets bancaires
- 5) Acquisition d'une pelle rétrocaveuse
- 6) Demande de dérogation mineure propriété du 272, 14^{ième} avenue
- 7) Opération de déneigement d'une section de la route du Trou de la Fé
- 8) Remplacement inverseur usine de traitement eau potable
- 9) Correspondance
- 10) Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés
- 11) Rapport des comités
- 12) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 13) Rapport cumulatif budgétaire
- 14) Contrat relatif aux services juridiques - renouvellement
- 15) Varia
- 16) Période de questions
- 17) Levée de la séance

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyée par monsieur Marc Fortin et il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

2 - Exemption de lecture du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2025

Les élus présents ont reçu le procès-verbal et déclarent l'avoir lu.

148-11-25

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyée par monsieur Jean-Rock Deschênes et il est résolu à l'unanimité d'exempter la greffière par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2025.

3 - Acceptation du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2025

149-11-25

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par madame Suzie Gervais et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2025 tel que rédigé.



150-11-25

4 – Autorisation de signature des chèques et effets bancaires

Attendu que, suite à l'élection générale du 2 novembre dernier monsieur Maxim Lavoie a été élu au poste de maire de la ville;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier les signataires des documents financiers auprès de notre institution financière Desjardins;

À ces causes :

Il est proposé par madame Audrey Lavoie, appuyée par monsieur Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

- Que monsieur Maxim Lavoie, maire, soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires auprès de Desjardins pour le compte de la Ville de Desbiens;
- Que madame Ginette Sirois, anciennement mairesse, soit retirée de la liste des personnes autorisées à signer tout document notamment les chèques et les effets bancaires.

5 – Acquisition d'une pelle rétrocaveuse

Depuis quelques mois, une démarche est en cours en vue de remplacer la pépine (pelle rétrocaveuse) de la ville.

Notre équipement requiert une importante réparation et le conseil précédent a pris l'orientation de ne pas faire réparer l'équipement et de plutôt faire l'achat d'une nouvelle pelle rétrocaveuse usagée.

À cette fin, un règlement d'emprunt au total de 280 000\$ a été adopté et est maintenant en vigueur suite à la réception de toutes les approbations.

Suite aux démarches effectuées nous avons obtenu 4 offres comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - Machinerie Boissonneault : Caterpillar 430 F2 2017 : | 82 500\$ + taxes |
| - Toromont Cat : Caterpillar 420 F2 2019 : | 103 000\$ + taxes |
| - Toromont Cat: Caterpillar 440 07 2019: | 92 000\$ + taxes |
| - Toromont Car: Caterpillar 440 07 2020: | 99 250\$ + taxes |

Machinerie Boissonneault offre également une gratte pour le déneigement au prix de 12 000\$.

151-11-25

Il est proposé par monsieur Roger St-Gelais, appuyé par monsieur Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de Machinerie Boissonneault pour l'acquisition d'une pelle rétrocaveuse de marque Caterpillar 430 F2 2017 avec ses accessoires au montant de 82 500\$ plus taxes et d'une gratte au montant de 12 000\$ plus taxes.

Advenant que l'équipement de Machinerie Boissonneault ne soit plus disponible;

152-11-25

Il est proposé par madame Audrey Lavoie, appuyée par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

De faire l'acquisition de la pelle rétrocaveuse Caterpillar 440 07 2019 de chez Toromont pour un montant de 92 000\$.

6 – Demande de dérogation mineure propriété de 272, 14^e avenue

Le propriétaire de l'immeuble sis au 272, 14^e avenue, demande une dérogation mineure afin d'autoriser que le garage à construire ait une hauteur qui excède celle permise au règlement par rapport à la hauteur d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que monsieur Simon Côté, propriétaire de l'immeuble, a fait la demande d'une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur excédant celle permise, sur sa propriété sis au 272, 14^e avenue;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 6 699 099 nouvellement formé par l'acquisition d'une partie du lot 5 269 878 annexé au lot 5 269 877;

CONSIDÉRANT que la hauteur du bâtiment principal limite la hauteur permise pour un bâtiment accessoire, ce qui cause préjudice au propriétaire en empêchant l'usage de son bâtiment à des fins d'entreposage de sa machinerie lourde;



CONSIDÉRANT que le lot contigu en marge latérale droite est une propriété de la Ville et que cette zone n'est pas destinée à un usage autre qu'un parc;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot nouvellement formé ainsi que la superficie du bâtiment principal permettent de construire un bâtiment accessoire d'une superficie maximale autorisée dans le cadre réglementaire;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire à construire, tel qu'il a été demandé excède également la hauteur du bâtiment principal situé sur le lot contigu en marge arrière;

CONSIDÉRANT que l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande;

CONSIDÉRANT que la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

À ces causes,

153-11-25

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par madame Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

D'accorder à monsieur Simon Côté une dérogation mineure lui permettant de construire un bâtiment accessoire pour sa propriété du 272, 14^e avenue aux conditions suivantes :

- Que la hauteur du bâtiment accessoire mesuré à partir du niveau du plancher fini soit de 18 pieds (5,48m).
- Que l'ensemble des autres règlements en vigueur soit respecté.

7 – Opération déneigement route du Chemin du Trou de la Féé

Suite au glissement de terrain survenu cet été à la route du Trou de la Féé lequel a entraîné la fermeture de cette route, une des conséquences est que la route est coupée en deux parties distinctes et que pour accéder à la partie derrière le site du glissement de terrain un détour est nécessaire pour l'ensemble des usagers.

Pour l'entretien de cette route en hiver une analyse a été produite par notre service des travaux publics et le travail de déneigement par la ville demanderait environ 3 heures supplémentaires d'opération à chaque visite.

En plus de cette option nous avons évalué la possibilité de donner un contrat à un entrepreneur en vue d'effectuer le travail en lieu et place des employés de la ville.

Deux entreprises ont été sollicitées et les soumissions déposées sont comme suit :

- Transport Dominic Boivin 9102-3747 Québec inc. : 26 214.30\$
- Transport Excavation Jacques Tremblay 9444-6184 Québec inc. 19 660.73\$

Suite à l'analyse des diverses options :

154-11-25

Il est proposé par monsieur Jacob Allard, appuyé par monsieur Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de Transport Excavation Jacques Tremblay pour un montant de 19 660.73\$.

8 – Remplacement inverseur usine de traitement eau potable

La génératrice installée au système de production et distribution d'eau potable est en trouble.

Suite aux expertises effectuées l'inverseur automatique serait à remplacer.

Les Entreprises MB St-Félicien inc. qui effectue la maintenance de ces équipements soumet une soumission au montant de 6 200\$ plus taxes pour effectuer les travaux.

155-11-25

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par madame Suzie Gervais et appuyé à l'unanimité :

D'accepter l'offre des Entreprises MB St-Félicien inc. pour le remplacement de l'inverseur automatique au montant de 6 200\$ plus taxes.



9 – Correspondance

Club Kiwanis

Une demande de don nous a été transmise pour le cocktail bénéfice du 21 novembre 2025. La demande a été refusée.

MAMH

Dépôt de l'approbation du règlement d'emprunt 417-25 en date du 16 octobre 2025.

Fonds d'assurances des municipalités

Nous avons eu confirmation de versement d'une somme de 17 971.74\$ à la ville en lien avec une poursuite en remboursement de frais juridiques.

Demande de gratuité monsieur Paul Simard

Une demande de gratuité nous a été transmise pour l'utilisation de la salle communautaire en juillet 2026 pour un lancement de livre.

156-11-25

Il est proposé par madame Audrey Lavoie, appuyée par monsieur Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

D'accorder une gratuité pour la salle communautaire à monsieur Paul Simard lors de son lancement de livre en juillet 2026.

10 – Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés

La liste de comptes est déposée pour approbation. Monsieur Marc Fortin résume les principales factures payables.

157-11-25

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des déboursés totalisant un montant de 279 046.46\$.

11 – Rapport des comités

Loisirs

Madame Suzie Gervais fait rapport.

Le marché de noël aura lieu le 13 et 14 novembre prochain à la salle communautaire.

Le 17 novembre aura lieu l'inauguration du Frigo Partage

Elle fait de plus un résumé des activités au gymnase pour l'automne.

12 – Dépôt déclaration intérêts pécuniaires

Les élus ont un délai de 60 jours suivant leur proclamation d'élection pour déposer à la ville la déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

Les nouveaux élus suivants déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

- Maxim Lavoie
- Audrey Lavoie
- Roger St-Gelais
- Suzie Gervais

13 – Rapport cumulatif budgétaire

Madame Danie Dallaire fait rapport. Elle donne les diverses explications concernant le suivi budgétaire 2025.

Un surplus est prévisible de plus ou moins 40 000\$ pour l'exercice en cours sans tenir compte de l'impact des coûts du décrochement au chemin du Trou de la Fée.

14 – Contrat services juridiques

L'entente actuelle relative aux services juridiques avec le cabinet Simard, Boivin, Lemieux avocats prendra fin le 31 décembre prochain.

Des offres de services ont été demandées auprès de 3 firmes en vue d'un renouvellement d'une durée de 3 ans soit :

- Simard, Boivin, Lemieux Avocats
- Larouche, Lalancette, Pilote Avocats
- Cain Lamarre



Les élus désirent conserver une entente avec la même firme dans un esprit de continuité.

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyée par monsieur Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat de services juridiques à la firme Simard, Boivin, Lemieux Avocats pour les 3 prochaines années soit 2026-2027 et 2028.

15 – Varia

Aucun point ajouté

16 – Période de questions

Les citoyens ont posé leurs questions et ont obtenu des réponses sur divers sujets notamment :

- Processus d'embauche de la future direction générale
- Date des états financiers 2023
- La présence ou non d'équipe reconnue lors des dernières élections

17 - Levée de la séance

Madame Audrey Lavoie propose la levée de la séance à 20h08.

Maxim Lavoie
Maire

Danie Dallaire
Directrice générale
Greffière trésorière par intérim